

CAC 40

5159.47 PTS

-0.18 %**Future CAC** PTS5155.00 **-0.20 %****SBF 120** PTS4090.55 **-0.24 %****DAX** PTS11288.00 **-0.09 %****Dowjones** PTS25874.95 **-0.03 %****N**

70

Le Groupe Almoviva Santé verse la "prime Macron"

🕒 11/02/2019 07:12 | 📊 Boursier | 👤 91 | ★ Aucun vote sur cette news



Almoviva Santé décide de verser la "Prime Macron", une prime exceptionnelle d'un montant de 200 euros pour ses collaborateurs...



Credits Reuters

Almoviva Santé décide de verser la "Prime Macron", une prime exceptionnelle d'un montant de 200 euros pour ses collaborateurs. Cette prime exceptionnelle, exonérée de toutes charges sociales et non soumise à l'impôt sur le revenu, sera versée en février 2019.

📄 En faire bénéficier à un maximum de collaborateurs, le Groupe ALMAVIVA SANTÉ a décidé d'étendre le versement de cette prime aux personnes dont la rémunération

annuelle brute ne dépasse pas la somme de 53.944,80 euros (plafond légal).

Cette prime sera modulée en fonction de 3 critères de calcul, à savoir au prorata du temps de présence, la durée du temps de travail et sous condition de présence au 31 décembre 2018.

A l'écoute de ses équipes, le groupe Al maviva Santé s'engage et souhaite contribuer au pouvoir d'achat de ses 4.000 salariés.

Al maviva Santé a été créé en 2007 par l'acquisition d'un premier établissement à Marseille, puis s'est développé à travers de multiples opérations de croissance externe. Aujourd'hui, Al maviva est le cinquième groupe d'hospitalisation privée en France. Le groupe gère 35 cliniques, dont 18 en région Sud et 17 en Ile-de-France...



Les informations et conseils rédigés par la rédaction de Boursier.com sont réalisés à partir des meilleures sources, même si la société Boursier.com ne peut en garantir l'exhaustivité ni la fiabilité. Ces contenus n'ont aucune valeur contractuelle et ne constituent en aucun cas une offre de vente ou une sollicitation d'achat de valeurs mobilières ou d'instruments financiers. La responsabilité de la société Boursier.com et/ou de ses dirigeants et salariés ne saurait être engagée en cas d'erreur, d'omission ou d'investissement inopportun.

Divers



Votez pour cet article



0 avis

Note moyenne : 0

OFFRE ASSURANCE VIE

BOURSE DIRECT HORIZON

Découvrez le nouveau contrat d'assurance vie de Bourse Direct

JUSQU'A 170 € DE PRIME OFFERTE*
OU 500 € OFFERTS* EN FRAIS DE COURTAGE



* SOUS CONDITIONS

